



TÉLÉOBS > ACTUALITÉS

## "Koh-Lantah" condamné pour "travail dissimulé" et "atteintes graves" aux libertés individuelles

La cour d'appel de Versailles vient de condamner la société de production de l'émission à verser 20.000 euros à un ancien participant.

Par teleobsafp

Publié le 08 juillet 2014 à 17h33

Mis à jour le 08 juillet 2014 à 17h33



Partager

Un ancien participant à Koh-Lanta a obtenu récemment la condamnation du producteur de l'émission de télé-réalité à lui verser 20.000 euros, notamment pour travail dissimulé et atteinte aux libertés individuelles, selon un arrêt consulté mardi par l'AFP.

### PROGRAMME TV

- |  |       |  |
|--|-------|--|
|  | 21h05 | <b>Koh-Lanta, les armes secrètes</b><br>Jeu    |
|  | 21h05 | <b>Capitaine Marleau</b><br>Série TV           |
|  | 21h05 | <b>70 ans de duos comiques</b><br>Documentaire |
|  | 21h00 | <b>Spider-Man : Far From Home</b><br>Film      |
|  | 21h10 | <b>L'école des rêves</b><br>Documentaire       |
|  | 21h05 | <b>NCIS</b><br>Série TV                        |
|  | 20h55 | <b>Le passe-muraille</b><br>Téléfilm           |
|  | 21h15 | <b>Roland Magdane : «Rire !»</b><br>Spectacle  |
|  | 21h00 | <b>Match amical féminin</b><br>Football        |
|  | 21h05 | <b>Profilage</b><br>Série TV                   |

Tous les programmes

En avril 2013, le conseil de prud'hommes de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) avait requalifié sa participation à l'émission en contrat de travail et lui avait alloué au total environ 3.000 euros. L'ancien candidat avait fait appel.

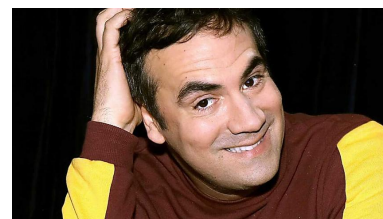
La suite après cette publicité

Dans un arrêt rendu le 1er juillet, la cour d'appel de Versailles est allée au-delà, et a condamné le producteur de Koh-Lanta, Adventure Line Productions (ALP), à verser au candidat 12.000 euros pour travail dissimulé.

En juin 2009, dans un litige qui concernait une autre émission, "L'Ile de la tentation", la Cour de cassation avait tranché la question du statut des candidats des émissions de télé-réalité, estimant que la participation à ce type de programmes devait bien faire l'objet d'un contrat de travail.

Par conséquent, "ne pouvant plus alléguer d'incertitudes quant à la situation juridique des parties, c'est dès lors en toute connaissance de cause que la société ALP (...) a choisi de continuer à rechercher les candidats et de les faire participer à cette émission (Koh-Lanta) hors du cadre obligatoire de la législation du travail", souligne la cour d'appel de Versailles.

## CONTENUS SPONSORISÉS



PUBLICITÉ News People  
Dîners clandestins : pris en photo chez Pierre-Jean Chalençon, Alex

En outre, la cour a également condamné ALP à verser 3.000 euros de dommages et intérêts à l'ex-candidat pour "l'atteinte aux libertés individuelles" pendant le tournage.

## L'impossibilité de quitter le site et de communiquer avec l'extérieur

Pour la cour, "l'impossibilité de quitter le site, résultant de la remise du passeport, et de l'impossibilité de communiquer avec l'extérieur, constituent des atteintes graves aux libertés individuelles, qui ne peuvent être justifiées par les circonstances du tournage".

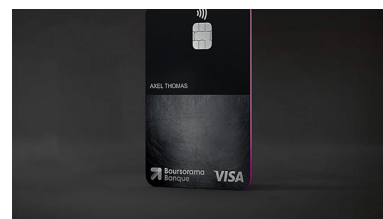
Les juges ont estimé que "l'employeur est tenu de mettre à disposition des salariés des locaux et des vestiaires adéquats, leur permettant notamment de conserver leur effets personnels, de sorte qu'ALP ne peut pas soutenir que la seule solution consistait à se faire remettre ces objets en raison du déroulement du tournage sur un lieu isolé".

ALP soutenait qu'il s'agissait "d'une simple préconisation pour éviter la détérioration du passeport et du téléphone" et que "les autres restrictions" -- interdiction de communiquer avec l'extérieur, de modifier son apparence physique entre le casting et le tournage et obligation de rester sur le site pendant toute la durée du tournage -- étaient "imposées par la participation au jeu et proportionnées".

ALP a en outre été condamnée à 3.000 euros de dommages et intérêts pour rupture abusive de contrat et 2.000 euros pour non-respect de la procédure de licenciement.

Selon l'avocat de l'ex-candidat, Me Jérémie Assous, depuis 2010 il y a eu "plus de 400 participants aux émissions de télé-réalité", dont "un très grand nombre n'a pas eu de contrat de travail".

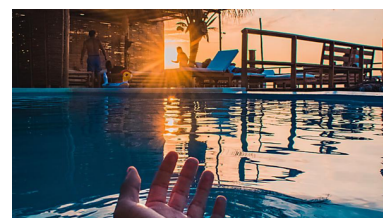
Jointe par l'AFP, ALP n'a souhaité faire "aucun commentaire".



PUBLICITÉ Boursorama Banque  
Ultim : gratuite avec les  
garanties Visa Premier.  
Conditions



PUBLICITÉ Investissements  
Quels domaines  
produiront les  
milliardaires de demain



PUBLICITÉ Info Epargne  
Ce nouveau livret  
d'épargne à 3.89%  
disponible partout en



PUBLICITÉ Dell  
Infrastructure évolutive  
et adaptée au télétravail  
pour de meilleures

Mélange de télé-réalité et d'aventures, Koh-Lanta, déclinaison de l'émission britannique "Survivor", allie stratégie, survie et épreuves sportives dans des cadres paradisiaques avec eaux turquoise, sable blanc et jungle. C'est l'un des plus gros succès d'audience de TF1.

teleobsafp

## Contenus sponsorisés par Outbrain |

PUBLICITÉ News People

**VIDEO Dîners clandestins : M6 dévoile un nouvel extrait qui met à mal la version de Pierre-Jean Chalençon**

PUBLICITÉ The Financial Mag

**[Photos] A 36 ans, voici le salaire annuel de Carine Galli**

PUBLICITÉ La Revue

**Le nouveau livret d'épargne à 3.89% disponible en France !**

PUBLICITÉ DS Automobiles

**Découvrez DS 7 CROSSBACK EXTENSE 4X4, l'hybride rechargeable 300ch.**

PUBLICITÉ Cogedim

**La vie au grand air : 95% de nos appartements neufs possèdent un extérieur**

PUBLICITÉ Le Lynx

**Implant dentaire : quelle mutuelle rembourse le mieux ?**

## PARTENAIRES



Cours d'espagnol avec Gymglish.com

## CARNET D'ADRESSES



**O'BOTTEGA PIZZERIA**  
Classée 3e meilleure pizzeria d'Île-de-France, cette ...



**WEELODGE**  
WEELODGE c'est une autre façon de travailler, de ...

### LE REFUGE PAYOT

**LE REFUGE PAYOT**  
Depuis plus d'un siècle, la famille d'Henri ...

### CLUB 4RSE

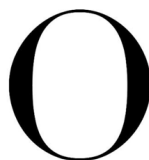
**CLUB 4RSE**  
Le Club4RSE est un think tank



### Education

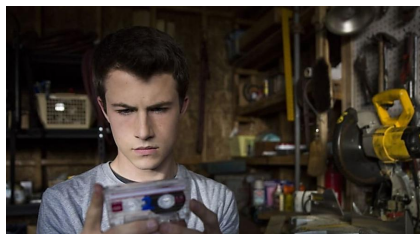


**L'humoriste  
Constance  
harcelée et  
insultée après**



LE CAHIER DE TENDANCES DE L'OBS

### High-Tech



**Les "13 raisons"  
qui ont tué  
Hannah Baker**

... transversal et un club ...

**Dans la même  
rubrique**

**En kiosque**

**Lire le magazine**

## SERVICES

JBL Enceinte sans fil bl...

**104.66€**

Publicité par Kelkoo.fr

Sennheiser HD800S

**Sennheiser HD800S -**

**1270€**

Publicité par Kelkoo.fr

MOTTURA Serrure Mo...

**103.9€**

Publicité par Kelkoo.fr

Cours d'allemand Gymglish

**Cours d'allemand**

avec Gymglish.com

Cours d'espagnol Gymglish

**Cours d'espagnol**

avec Gymglish.com

## COMMENTAIRES

0 commentaire

J'écris mon commentaire

**Publier**

être faire mettre remettre continuer

Retour haut de page

**POLITIQUE**

**MONDE**

**ÉCONOMIE**

**CULTURE**

**OPINIONS**

**DÉBATS**

**VIDÉOS**

**PHOTOS**

---

[TéléObs](#) [BibliObs](#) ["O"](#) [Rue 89](#) [Newsletters](#) [Services](#) [Index](#) [RSS](#) [Plan du site](#)

[Mentions légales](#) [CGV](#) [Copyright](#) [Publicité](#) [Politique de confidentialité](#) [Gestion des cookies](#) [Contact](#)

[FAQ](#)

© L'Obs - Les marques ou contenus du site nouvelobs.com sont soumis à la protection de la propriété intellectuelle